

# Infos Stainoises

JUILLET • 2025

#16



ÉDITION SPÉCIALE :  
ESTIVALE

## Comment mieux vivre ensemble ?

### L'ÉTÉ, ENTRE JOIE PARTAGÉE ET TENSIONS DE VOISINAGE

Ah, l'été ! Cette saison synonyme de barbecues entre amis, de rires d'enfants gambadant librement dans le jardin, et de journées longues où les écrans sont enfin mis de côté. Pour beaucoup, c'est le véritable paradis, un moment de détente et de convivialité. Mais pour d'autres, l'été peut vite tourner au cauchemar. En effet, les comportements estivaux de certains voisins ne sont pas toujours faciles à accepter ni à tolérer.

Avec le retour des beaux jours, la vie en communauté révèle ses défis. Les fenêtres grandes ouvertes laissent s'échapper conversations animées, musique entraînante, cris d'enfants et éclats de voix. Ce brouhaha est souvent la source de nombreux conflits, et l'été, propice aux fêtes et aux rassemblements, exacerbe ces tensions. Entre les éclaboussures des piscines gonflables, les éclats de rire autour du trampoline, le ronronnement des jacuzzis ou encore l'odeur alléchante des barbecues, la cohabitation peut devenir un véritable casse-tête.

Les voisins n'ont pas toujours les mêmes rythmes de vie ni les mêmes loisirs. Tandis que certains profitent de soirées animées jusqu'à tard, d'autres cherchent le calme, surtout après une longue journée de travail ou lorsqu'ils essaient de coucher leurs enfants.

Mais vivre en communauté demande avant tout de la compréhension et de la bienveillance. Il est possible de s'amuser tout en respectant le sommeil et le repos des autres. Par exemple, limiter le volume de la musique après 22 heures, réduire les éclats de voix une fois la nuit tombée, ou encore éviter les feux d'artifice en milieu de semaine. Des gestes simples qui peuvent faire une grande différence.



Pour que chacun puisse profiter pleinement de la saison estivale, il est essentiel de faire preuve d'empathie. Se mettre à la place des autres, dialoguer, et trouver des compromis : voilà les clés pour une cohabitation harmonieuse. Oui, chacun a le droit de profiter de son domicile comme il l'entend, mais ce droit s'accompagne d'une responsabilité : celle de respecter le bien-être de ses voisins. Finalement, l'été est un rappel que vivre ensemble, c'est un équilibre délicat entre plaisir personnel et respect collectif. Alors, à vos barbecues, mais avec modération, et surtout, à vos voisins... avec bienveillance.

# Conseils pratiques pour une cohabitation harmonieuse en été



## RESPECTEZ LES HORAIRES

Essayez de limiter le bruit, notamment la musique et les discussions animées, après 22 heures, voire minuit. Le sommeil de vos voisins en dépend.



## COMMUNIQUEZ AVEC VOS VOISINS

Un simple échange peut éviter bien des malentendus. Informez-les à l'avance si vous organisez une fête ou un barbecue.



## MODÉREZ LES VOLUMES

Réduisez le son de la musique et veillez à ne pas élever la voix, surtout en soirée.



## PARTAGEZ LES ESPACES COMMUNS AVEC COURTOISIE

Partagez les espaces communs avec courtoisie : Que ce soit une piscine collective, un jardin ou une terrasse, veillez à respecter les temps de repos et à limiter les nuisances.



## SOYEZ ATTENTIFS AUX ODEURS

Les fumées de barbecue, de cigarettes ou d'encens peuvent déranger. Évitez d'en faire trop dans les espaces partagés.



## GARDEZ EN TÊTE LE RYTHME DE VIE DES AUTRES

Certains travaillent tôt le lendemain, d'autres ont de jeunes enfants. Un peu d'empathie peut grandement améliorer la vie de quartier.



## EN CAS DE CONFLIT, PRIVILÉGIEZ LE DIALOGUE

Essayez toujours de régler les différends à l'amiable avant d'envisager d'autres solutions.

## Les règles de bon voisinage

### TONTE DE PELOUSES

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique sont autorisés **du LUNDI au VENDREDI de 8H à 12H et de 14H à 20H, les SAMEDIS de 9H à 12H et de 14H à 19H, et les DIMANCHES et JOURS FÉRIÉS de 10H à 12H.**

### TAILLE DE HAIES

La taille de vos haies est bien sûr possible, mais il y a quelques règles à respecter pour protéger notre biodiversité. Avant de commencer tout travail de coupe ou de taille, assurez-vous qu'aucune espèce protégée n'est présente dans votre haie. La préservation de l'habitat des espèces protégées est cruciale. Attention : la destruction d'une espèce protégée ou de son habitat peut entraîner de lourdes amendes.

Soyons responsables et veillons à respecter notre environnement tout en prenant soin de nos jardins ! N'hésitez pas à partager cette information avec vos voisins et amis jardiniers.

## BRÛLER DES DÉCHETS VERTS DANS SON JARDIN

Ce type de déchets comprend entre autre : les herbes de tonte, les feuilles mortes, les résidus de taille d'arbres ou d'arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures de fruits et de légumes. Il est **INTERDIT DE BRÛLER VOS DÉCHETS VERTS À L'AIR LIBRE** ou à l'aide d'un incinérateur. Un simple feu de végétaux d'environ 50 kg dégage en effet autant de particules fines qu'un trajet en voiture à essence de 14 000 km. Les risques d'incendie sont par ailleurs évidents, ainsi que les nuisances olfactives pour le voisinage.

## BRUITS DE MOTEUR DE PISCINE JACUZZI

Selon l'article R.1334-31 du code de la santé publique :

"Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme." Cela inclut les bruits des équipements sous votre responsabilité, comme une pompe à chaleur de piscine.

Les équipements de spa (jacuzzi), tels que la filtration et le chauffage, peuvent fonctionner en permanence, générant du bruit jour et nuit. Cette nuisance peut incommoder vos voisins. Le règlement national d'urbanisme impose une distance minimale de 3 mètres entre le spa et la propriété attenante.

Soyez conscient que les unités extérieures de climatisation et pompes à chaleur deviennent plus bruyantes avec l'âge. Respectez ces règles pour maintenir une bonne cohabitation avec vos voisins.

# Partez l'esprit léger avec l'Opération Tranquillité Vacances !

L'été approche et vous vous apprêtez à partir en vacances ? Pour éviter les mauvaises surprises à votre retour, pensez à vous inscrire à l'Opération Tranquillité Vacances, un service gratuit proposé par la Police nationale et la Gendarmerie nationale. Ce dispositif vous permet de signaler votre absence prolongée. Pendant ce temps, les forces de l'ordre organisent des patrouilles régulières autour de votre domicile, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end. Si une anomalie est constatée (tentative de cambriolage, dégradation, intrusion...), vous êtes immédiatement informé. Grâce à cette surveillance renforcée, les risques de cambriolage diminuent et vous partez plus serein.

### COMMENT S'INSCRIRE ?

Il vous suffit de remplir un formulaire en ligne sur le site du ministère de l'Intérieur ou de vous rendre directement dans votre commissariat ou brigade de gendarmerie. Un geste simple, un service gratuit, une tranquillité assurée. Pensez-y avant de quitter votre logement cet été !



# On vous explique...

## UN CIMETIÈRE VÉGÉTALISÉ DEPUIS FIN 2023

Depuis la fin de l'année 2023, le cimetière a été engagé dans un processus de végétalisation. Cette démarche répond à plusieurs objectifs : arrêter l'usage des produits phytosanitaires, accompagner l'évolution des pratiques funéraires, et adapter le site aux enjeux du changement climatique.

Il est donc normal que l'herbe soit parfois un peu plus haute qu'avant. Cela ne signifie en aucun cas que le cimetière est négligé. Les tontes assurées auparavant par le service technique communal ne sont plus systématiques, et des conditions météorologiques comme la pluie ou les orages peuvent accélérer la pousse. Dans ces cas-là, un délai peut être nécessaire avant l'intervention de l'entreprise chargée de l'entretien, qui procède alors à un débroussaillage complet.

Contrairement à certaines idées reçues, végétaliser un cimetière ne réduit pas la fréquence d'entretien, mais modifie son approche. Il ne s'agit plus de tondre ponctuellement quelques parcelles, mais d'assurer une gestion globale, en particulier dans les allées.

Enfin, il faut accepter que la nature ne se plie pas toujours aux règles humaines. L'herbe et les fleurs poussent là où les conditions sont favorables, et c'est aussi cela, accueillir la biodiversité dans un lieu de mémoire.



